



FICHE TECHNIQUE

Métier

L'assistant de service social exerce, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques, une profession d'aide définie et réglementée.

Ses interventions s'inscrivent dans une démarche éthique et déontologique.

Par une approche globale des situations, il agit avec les personnes, les familles et les groupes afin d'améliorer leurs conditions de vie, développer leur propre capacité à maintenir ou restaurer leur autonomie et mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou surmonter leurs difficultés.

Les secteurs d'interventions sont très diversifiés : établissements de santé, fonction publique territoriale (conseils généraux, centres communaux d'action sociale...), établissements sociaux et médico-sociaux.

Conditions d'accès à la formation

La formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat, justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Etre titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation
- Etre titulaire d'un diplôme au moins de

niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles

Les candidats à la formation d'assistant de service social satisfaisant aux conditions ci-dessus font l'objet d'une sélection comprenant une épreuve écrite d'admissibilité (dissertation d'une durée de 3 heures) et de deux épreuves orales d'admission.

Eléments généraux de la formation

L'ensemble de la formation d'assistant de service social est d'une durée de 3530 heures soit :

1860 h de formation théorique réparties en :

- 8 Unités de formation (UF) obligatoires, 200 h d'approfondissement et 200 h de préparation à la certification.
- 1 Unité de formation de 120 h optionnelle de langue vivante.

110 h consacrées aux relations entre les établissements de formation et les sites qualifiants.

1680 h de formation pratique soit 12 mois (ou 48 semaines à 35 h) répartis sur les trois années de formation

Contenu de la formation

les contenus de la formation sont établis en référence aux huit unités de formation :

- Théorie et pratique de l'intervention en service social
- Philosophie de l'action, éthique
- Droit
- Législation et politiques sociales
- Sociologie, anthropologie, ethnologie
- Psychologie, science de l'éducation, science de l'information communication
- Economie, démographie
- Santé

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.10
Fax : 33 (0)4.91.47.52.15
Email : imf.direction@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.36.51.30
Fax : 33 (0)4.91.36.51.39
Email: unite.chape@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière
BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex
Tél : 33 (0)4.32.40.41.80
Fax : 33 (0)4.32.40.41.88
Email: unite.vaucluse@imf.asso.fr

ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord
1, rue Copernic 13200 Arles
Tél : 33 (0)4.90.52.02.38
Fax : 33 (0)4.90.52.02.69
Email: unite.arles@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.12
Email : imfinfo@imf.asso.fr
http://www.imf.asso.fr



FICHE TECHNIQUE

et en articulation avec les quatre domaines de compétence

- Intervention professionnelle en service social
- Expertise sociale
- Communication professionnelle en travail social
- Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelle et interinstitutionnelle

Durée

3 ans (année scolaire : septembre à juin)

Modalités d'inscription

L'inscription se fait en ligne sur notre site Internet, elle sera prise en compte à réception du règlement des frais de sélection et des pièces à joindre pour la constitution du dossier de candidature.

Sites de formation

Avignon

IMF 641, chemin de la Verdière
84140 Montfavet

Marseille

IMF 13, rue Chape
13004 Marseille

Contacts

I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille
04.91.24.61.12
imfinfos@imf.asso.fr

Lundi au Vendredi :*

08h 30 - 12h 30 / 13h00-17h 30

Informations plus

Le stage de deuxième année peut être réalisé à l'étranger.

Examen de niveau - contactez la DRASS au 08.20. 42.08.21 pour la région PACA ou bien celle de votre région.

Consultez et/ou téléchargez sur notre site internet : <http://www.imf.asso.fr>

- Calendrier de la sélection, annales
- Règlement d'admission en formation
- Rubriques allègements de formation, financements
- Les textes officiels

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.10
Fax : 33 (0)4.91.47.52.15
Email : imf.direction@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.36.51.30
Fax : 33 (0)4.91.36.51.39
Email : unite.chape@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière
BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex
Tél : 33 (0)4.32.40.41.80
Fax : 33 (0)4.32.40.41.88
Email : unite.vaucluse@imf.asso.fr

ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord
1, rue Copernic 13200 Arles
Tél : 33 (0)4.90.52.02.38
Fax : 33 (0)4.90.52.02.69
Email : unite.arles@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.12
Email : imfinfos@imf.asso.fr
<http://www.imf.asso.fr>